

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
Patrimoine

Sous matière :
Acquisitions

OBJET :
**ACQUISITION A
L'ASAPR POUR
L'EURO
SYMBOLIQUE DE
CHEMINS POUR
INCORPORATION
DANS LE
DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 01.06.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 01.06.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **14 JUIN 2016**

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2016,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL
KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, THOMAS Guy,
ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme BARTHES Chantal,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Dans le cadre d'une étude de recensement et de cession des chemins privés
appartenant à l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires Ruraux
(ASAPR), celle-ci a proposé à la Commune la cession de deux chemins :

- **Chemin des Charmilles** : parcelle cadastrée ZI n°15 d'une surface
3100 m²

Cette parcelle goudronnée et pourvue en partie de l'éclairage public,
dessert essentiellement des maisons d'habitation. Les riverains
sollicitent fréquemment les services communaux pour améliorer la
qualité de sa desserte.

- **Chemins du Collège et de Saint Barthélemy** : parcelles cadastrées
section YN n°8 d'une surface 1 841 m² et section YN n°15 d'une surface
2 501 m²

Ces parcelles contiguës et entretenues servent essentiellement au
transit des véhicules entre la Route Départementale n°228 et la voie
Communale n°25.

Considérant que ces chemins sont affectés à la circulation publique, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'acquérir les parcelles, telles qu'elles résultent des plans annexés à la présente, et de les intégrer dans le domaine public communal.

PRECISE que cette acquisition n'est pas soumise à la consultation préalable du Service France Domaine (estimation en dessous du seuil de consultation : 75 000 Euros) conformément à l'arrêté du 17 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 03 juin 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section ZI n° 15, section YN n° 8 et 15 à l'ASAPR, pour l'euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment l'acte authentique par devant notaire.

INDIQUE que les frais notariés seront à la charge de la commune, prévus au budget, nature 2111, autres terrains.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 07 juin 2016.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

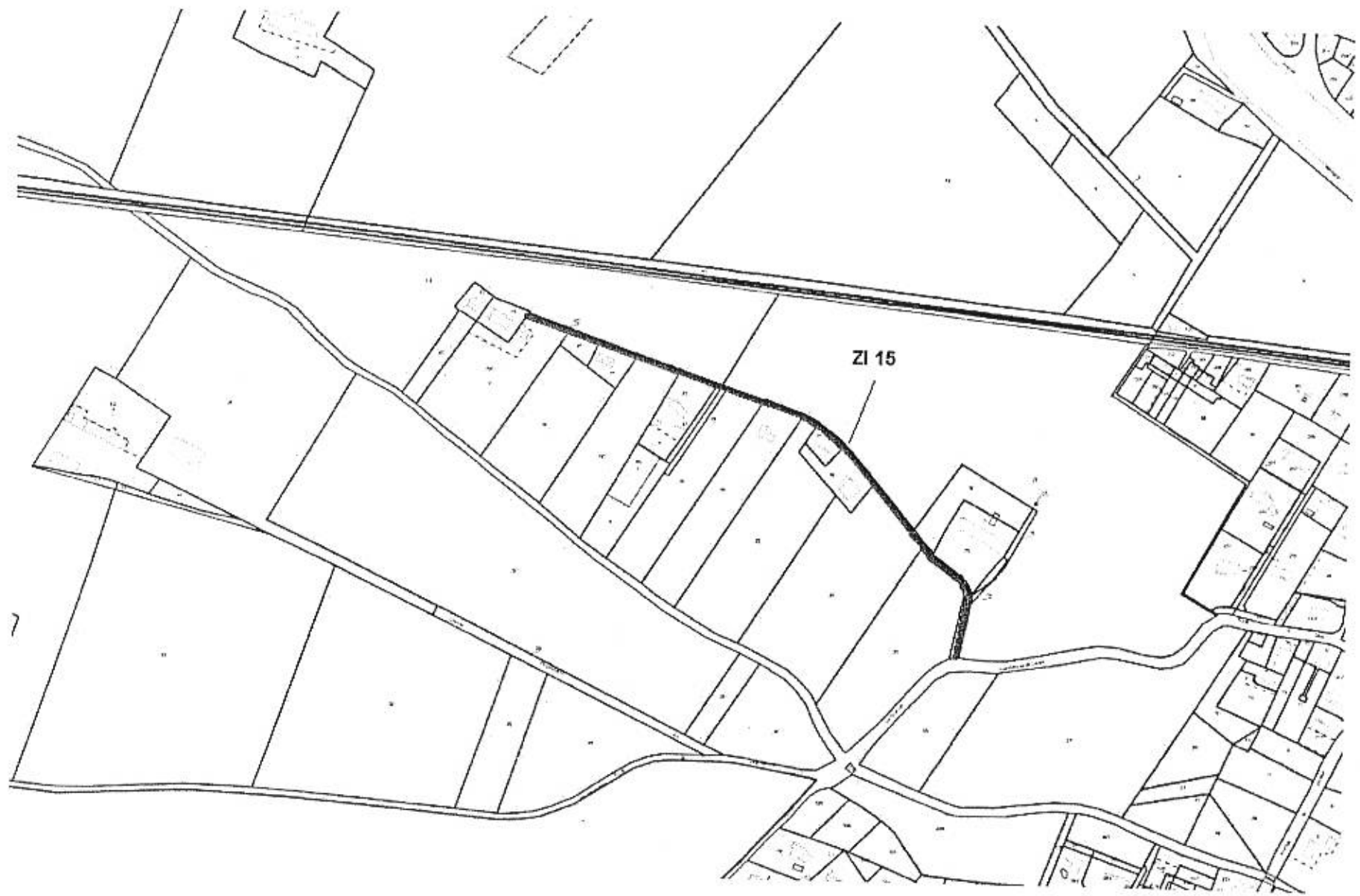
Ampliation faite le :
13 JUIN 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
09 JUIN 2016
Par publication le :
14 JUIN 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 09/06/2016
N°011-211100763-20160607-2016-131-DE

Chemin des Charmilles – Parcelle ZI 15



Chemins du Collège et de Saint Barthélemy – Parcelles YN 8, YN 15

